

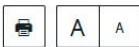
Immobilier : le promoteur Quartus propose d'acheter son logement neuf en ligne

Home > Economie > Immobilier | delphine denuit | 03 octobre 2017, 17h01 | f t o



Bienvenue dans une nouvelle urbanité

Quartus propose une nouvelle expérience dans le monde de l'immobilier. Capture d'écran



Le promoteur propose d'acheter en ligne des biens à Pornic.

On peut presque tout acheter en ligne : son vélo, sa voiture, du mobilier, ses vacances... Ne manquait plus que son logement. Ce sera possible dans le neuf dès la fin de semaine. Le promoteur Quartus vient de s'allier à la jeune pousse Legalife, spécialisée dans l'édition de contrats en ligne, pour lancer ce nouveau service.

Pour le moment limité à 28 appartements du programme « Villas Ô Retz » de Pornic (Loire-Atlantique), il devrait rapidement s'ouvrir à toutes les mises en ventes du groupe. Concrètement, le visiteur qui souhaite acheter un logement neuf peut toujours s'il le souhaite se rendre au bureau de vente installé au pied du futur site de Pornic. Mais le site du promoteur a été optimisé pour faciliter l'accès aux plans, aux visuels et mises en situation des futurs appartements et réserver en ligne. « Pour beaucoup, cela reste compliqué d'acheter un appartement sur plans, raconte François Marill, président de Legalife. Grâce à cette digitalisation, nous leur simplifions les démarches et facilitons l'achat en les guidant d'un bout à l'autre du processus ». L'acheteur intéressé n'a plus besoin de (re)venir sur le site, ce qui s'avère pratique quand on habite loin. Il doit seulement remplir un formulaire et entrer ses coordonnées pour éditer son profil d'acheteur et générer son contrat de réservation. Une fois signé électroniquement, le contrat est transmis automatiquement au promoteur. Celui-ci n'a plus qu'à le contresigner et à le lui retourner soit en ligne soit plus traditionnellement par courrier en RAR si l'acquéreur le souhaite. A compter de la réception, l'acquéreur dispose du délai légal de rétractation de dix jours (loi SRU) pour se désister.

ANNONCES IMMO
avec Explorimmo

« Notre but est de simplifier les démarches et de réduire la paperasserie inhérente à ce type d'acquisition, souligne Frédéric Toquin, directeur digital de Quartus. Au lieu de parapher et perdre un temps précieux dans l'impression des documents et pièces, une seule signature électronique permet de ratifier l'acte ». Cette digitalisation permet aussi de simplifier la suite de l'opération puisque « le client n'a plus qu'à puiser dans son espace personnel sécurisé les pièces dont il a besoin pour solliciter par exemple le crédit d'une banque », remarque le promoteur. Quartus planche déjà pour intégrer la possibilité de solliciter en ligne un établissement bancaire voire même un comparateur, une brique supplémentaire qui permettrait « de faire gagner encore davantage de temps à l'acheteur ».

Le notaire profite, à son tour, de la digitalisation du dossier. « Des alertes sont prévues pour relancer l'acheteur qui n'a pas fourni toutes les pièces nécessaires ou pour tout simplement le prévenir de l'avancée de la construction et de la date de signature définitive ». Au final, seul le rendez-vous chez le notaire vous obligera à vous déplacer.